

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès Verbal n°: P.V – 005-2011</b></p>  <p><b>Du : Jeudi 29 septembre 2011</b></p>
---	--

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,  
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Bertrand VERGNAUD, Adjointes au Maire,  
Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Patrice GLANDIERES ,  
Régis ROUSSEAU-CAFFIER et M. Jacques CORMERY Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENT :** M. Claude POUILLART ayant donné pouvoir à M. Jacques CORMERY.

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Stéphanie GROCAUT Secrétaire de Mairie.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 45**

**A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur le Maire propose que Madame Maria FERNANDES soit secrétaire lors de cette séance.

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**,

**Madame Maria FERNANDES** comme secrétaire de séance.

**Arrivée de M. Jacques CORMERY à 20h47.**

**B – INFORMATION :**

Monsieur le Maire précise que suite au départ de Mme ROUECHE nous avons rencontré des difficultés sur le plan administratif. Nous sommes contraints de reprendre certains dossiers, à la demande des différentes administrations. De ce fait, les dossiers ont pris du retard, mais petit à petit nous sommes en train de résorber ce retard. Monsieur Le Maire demande aux Élus d'être patients, en attendant.

D'autre part, il remercie Mme GROCAUT pour le travail qu'elle réalise et son investissement.

**028 - 2011 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2011**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, expose que le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 7 juillet a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le Procès Verbal du Conseil Municipal du jeudi 7 juillet

**Arrivée** de M. Patrice GLANDIERES à 20h50.

**C – DECISIONS DE GESTION COURANTE :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Didier Dagonet, Maire, présente les **décisions de gestion courante** qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal :

<b>Dates :</b>	<b>N° :</b>	<b>Objet :</b>
29/8/11	004/2011	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du périscolaire
29/8/11	005/2011	Création d'une régie temporaire d'avances et de recettes pour les achats et les ventes réalisés à l'occasion de la fête communale
30/8/11	006/2011	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie temporaire d'avances et de recettes pour les achats et les ventes réalisés à l'occasion de la fête communale
26/9/11	007/2011	Marché relatif aux travaux de la voirie du 1 au 15 rue de Montubois à Béthemont-la-Forêt

**D – BILAN SUR LA RENTREE SCOLAIRE :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Cette année, la Commune de Béthemont-la-Forêt accueille un nouveau directeur, Monsieur Benoît Fourgeron.

Dans un souci de restriction budgétaire, cette année, l'Éducation Nationale n'a pas nommé de poste d'emploi de vie scolaire (EVS). Dès connaissance de ce manquement, Monsieur Le Maire a alerté par courrier le Préfet et Monsieur L'inspecteur d'académie. Pour l'heure aucune réponse n'a été apportée, à nos courriers.

Dès que M. Fourgeron a eu connaissance de l'absence d'EVS, à ses côtés, 4 élèves en section de CE2, résidents à Chauvry, ont été transférés à l'école de Chauvry, après acceptation des parents concernés.

Les effectifs sont de 66 élèves pour les deux Communes et se décomposent comme tels :

-Béthemont-la-Forêt maternelle Mme Delacour	19 élèves :
Petite section	8 élèves
Moyenne section	8 élèves
Grande section	3 élèves

-Béthemont-la-Forêt élémentaire M. Fourgeron	20 élèves :
CP	10 élèves
CE1	10 élèves
-Chauvry élémentaire Mme Piel	27 élèves :
CE2	11 élèves
CM1	9 élèves
CM2	7 élèves.

Monsieur Le Maire précise qu'une nouvelle EVS a été recrutée pour l'école de Chauvry.

Le Directeur de l'école nous a transmis quelques dates importantes :

-Election des parents d'élèves le vendredi 14 octobre de 14h à 18h, à cet effet il a sollicité l'utilisation des locaux de la Mairie.

-Conseil d'école le vendredi 21 octobre à partir de 18h30.

-L'inspection d'académie propose de reporter le jeudi de l'ascension 2012, au mercredi 2 novembre. En conséquence, il est demandé si la Commune pourra assurer la restauration scolaire et si le regroupement scolaire pourra assurer le transport.

Tout en considérant, que les parents d'élèves ont donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal apporte une réponse favorable aux enseignants.

M. Jacques CORMERY souligne la progression des effectifs du regroupement scolaire, contrairement aux années antérieures et se félicite qu'il n'y ait pas d'inquiétudes de fermeture pour les écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

## **E – BILAN DE LA FETE COMMUNALE DU 10 ET 11 SEPTEMBRE 2011 :**

Rapporteur Bertrand VERGNAUD, Adjoint au Maire :

Comme chaque année, durant deux jours, parents d'élèves et Élus ont œuvré côte à côte afin d'organiser la fête du Village.

M. VERGNAUD remarque l'absence de volontaires, que ce soit pour les préparatifs, l'organisation ou encore même le démontage de la manifestation. Cependant il convient de noter que l'absence de bonnes volontés est devenue une problématique récurrente.

Durant le week-end du 10 et 11 septembre, des manèges avaient pris place sur le terrain communal situé à la sortie de Béthemont-la-Forêt, rue de Montubois.

Le samedi, sous un soleil de fin d'été, des stands de jeux et un tournoi de football ont été proposés aux enfants. Les parents d'élève ont vendu gâteaux, bonbons et boissons. En soirée, grillades et frites ont été proposées avant la retraite aux flambeaux et le traditionnel feu d'artifice, sous le regard émerveillé des petits mais aussi des plus grands.

Le dimanche matin une randonnée VTT et pédestre ont été proposées aux plus courageux des Béthemontois qui ont bien voulu braver la pluie. Puis un couscous confectionné par la Commune a été servi, suivi d'une démonstration de danse orientale. Des boissons ont été de nouveaux vendues.

En quelques chiffres, le samedi a été vendu :

-90 sachets de bonbons et parts de gâteaux

-83 jeux

-20 barquettes de frites

-10 sandwiches

-43 repas complets

-54 grillades seules

-176 canettes non alcoolisées

-37 bouteilles d'eau de 50cl

-105 bières

-21 cafés

le dimanche a été vendu :

- 24 sachets de bonbons et parts de gâteaux
- 2 sandwichs
- 55 repas adultes
- 7 repas enfants
- 25 canettes non alcoolisées
- 37 bières
- 16 cafés et thés

L'ensemble des achats réalisés pour la fête communale s'élève à	1 534,46€ :
-achat en régie d'avance :	91.17 €
-alimentation, boissons :	1 365.05€
-fournitures diverses :	78.24€
Les ventes sur les deux jours s'élèvent à	2 916.50€.
Ce qui amène à un bénéfice arrondi de	1 380 €.

En conclusion, même si on constate une participation moins élevée, le bilan financier est meilleur. M. VERGNAUD se félicite que dorénavant les achats et ventes sont répertoriés car cela permettra d'établir un coût par personne et facilitera l'organisation de la fête, l'année prochaine.

Monsieur Le Maire souligne l'implication des bénévoles du vendredi au dimanche soir et les remercie vivement. A ce sujet, il précise qu'une réunion bilan sera organisée prochainement et cela sera l'occasion de remercier les bénévoles de vive voix.

Il tient à préciser que malgré la bonne réussite générale de la fête du Village, il convient de souligner que les forains n'avaient pas laissé le terrain dans un état de propreté convenable, mais cela a pu être rattrapé, avant qu'ils ne quittent le Village. De plus nous avons reçu une plainte quant au bruit des forains le samedi soir et un riverain a trouvé au contraire qu'ils avaient été moins bruyants que les autres années.

Globalement la population a été satisfaite et a souligné la qualité du feu d'artifice présenté par M. DUTHILLEUL.

Monsieur Le Maire précise que cela est dû, en partie, que cette année le feu d'artifice était accompagné d'un thème musical, que les forains ont gentiment diffusé, il profite de cette occasion pour remercier les forains et l'ensemble des personnes qui se sont investi pour que cette manifestation soit réussie.

M. Jacques CORMERY demande le coût du feu d'artifice et souligne la qualité de celui-ci.

Monsieur Le Maire précise que le feu a coûté 1400€ et ajoute que le coût est constant depuis plusieurs années.

## **029 - 2011 – APPROBATION DES TARIFS MUNIPAUX FETES ET CEREMONIES :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise qu'à la demande de la Trésorerie il convient de prendre une délibération afin de fixer les tarifs des ventes réalisées lors de la fête du village.

Il fait lecture du tableau des tarifs appliqués :

-PONEY :	2€
-SACHET DE BONBONS	0.50€
-PART DE PATISSERIE	0.50€
-JEUX :	0.50€
-BOISSON NON ALCOOLISEE	1.50€
-VERRE DE BOISSON NON ALCOOLISEE	0.50€
-COCA 2 L	4€
-EAU 1.5 L	1.50€
-EAU 0.50 CL	0.50€

-CAFE	0.50€
-THE VERT A LA MENTHE AU MIEL DE BETHEMONT	0.50€
-BIERE	2€
-KIR	2€
-VERRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE	2€
-CARAFE 75cl DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE :	5
-CARAFE 1 LITRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE :	7€
-VERRE DE GRIS DE BOULAOUANE :	2.50€
-CARAFE 75cl DE GRIS DE BOULAOUANE :	6€
-CARAFE 1 LITRE DE GRIS DE BOULAOUANE :	9€
-VERRE DE SIDI BRAHIM :	2.50€
-CARAFE 75cl DE SIDI BRAHIM :	6€
-CARAFE 1 LITRE DE SIDI BRAHIM :	9€
-BARQUETTE DE FRITES	2.50€
-GRILLADE AU CHOIX+ FRITES	5€
-SANDWICH MERGUEZ OU CHIPOLATAS	2€
-FROMAGE	1.50€
-DESSERT	2€
-GRILLADE AU CHOIX + FRITES+ FROMAGE+ DESSERT	8.50€
-SANDWICH AU FROMAGE	2€
-BAGUETTE	2€
-TARTE ENTIERE AUX FRUITS OU FLAN	10€
-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ADULTE	16€
kir, couscous complet, fromage, dessert, un verre de vin au choix ou une boisson non alcoolisée, café ou thé vert à la menthe au miel de Béthemont.	
-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ENFANTS	6€
couscous merguez ou poulet ou agneau, fromage, dessert, une boisson non alcoolisée	

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, la demande de Monsieur Le Trésorier Payeur, de délibérer pour approuver les tarifs municipaux fêtes et cérémonies

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** les tarifs municipaux suivants :

-PONEY :	2€
-SACHET DE BONBONS	0.50€
-PART DE PATISSERIE	0.50€
-JEUX :	0.50€
-BOISSON NON ALCOOLISEE	1.50€
-VERRE DE BOISSON NON ALCOOLISEE	0.50€
-COCA 2 L	4€
-EAU 1.5 L	1.50€

-EAU 0.50 CL	0.50€
-CAFE	0.50€
-THE VERT A LA MENTHE AU MIEL DE BETHEMONT	0.50€
-BIERE	2€
-KIR	2€
-VERRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE	2€
-CARAFE 75cl DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE :	5
-CARAFE 1 LITRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE :	7€
-VERRE DE GRIS DE BOULAOUANE :	2.50€
-CARAFE 75cl DE GRIS DE BOULAOUANE :	6€
-CARAFE 1 LITRE DE GRIS DE BOULAOUANE :	9€
-VERRE DE SIDI BRAHIM :	2.50€
-CARAFE 75cl DE SIDI BRAHIM :	6€
-CARAFE 1 LITRE DE SIDI BRAHIM :	9€
-BARQUETTE DE FRITES	2.50€
-GRILLADE AU CHOIX+ FRITES	5€
-SANDWICH MERGUEZ OU CHIPOLATAS	2€
-FROMAGE	1.50€
-DESSERT	2€
-GRILLADE AU CHOIX + FRITES+ FROMAGE+ DESSERT	8.50€
-SANDWICH AU FROMAGE	2€
-BAGUETTE	2€
-TARTE ENTIERE AUX FRUITS OU FLAN	10€
-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ADULTE	16€
kir, couscous complet, fromage, dessert, un verre de vin au choix ou une boisson non alcoolisée, café ou thé vert à la menthe au miel de Béthemont.	
-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ENFANTS	6€
couscous merguez ou poulet ou agneau, fromage, dessert, une boisson non alcoolisée	

**030 - 2011 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur DAGONET précise que les années précédentes l'organisation de la fête du Village était entièrement préparée et dirigée par les écoles. Les directions et parents d'élèves n'ayant pas souhaité renouveler cela, la municipalité a pris en charge l'organisation et Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle comme cela était le cas chaque année aux coopératives des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Au vu du bilan de la fête communale et des effectifs de la rentrée scolaire, Monsieur Le Maire, propose que soit reversé 1 380€, aux coopératives, répartis proportionnellement aux effectifs, soit 1380€ / 66 élèves ce qui amène à une dotation de 20,90€ par enfants :

-Béthemont-la-Forêt maternelle et élémentaire 39 élèves :	815,10€
-Chauvry élémentaire 27 élèves :	564,30€

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle aux coopératives des classes de maternelle et élémentaires de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, proportionnellement aux effectifs dont le total s'élève à 66 élèves, soit 20,90€ par enfants

**Approuve** la répartition comme telle :

-Béthemont-la-Forêt maternelle et élémentaire 39 élèves :	815,10€
-Chauvry élémentaire 27 élèves :	564,30€

**Autorise** le Maire Didier DAGONET à procéder aux mandatements.

**031 - 2011 – APPROBATION DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2011 AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, explique que le Trésorier Payeur, nous a informé qu'il convient que les membres du Conseil Municipal approuvent par délibération le versement de la participation de la Commune de Béthemont-la-Forêt au SIRES.

La participation 2011 est inscrite au budget primitif de la Commune, sous l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement), la participation annuelle s'élève à 35 458,90€ et sera versée tous les quatre mois, par mandat administratif, d'un montant de 11 819.64€.

M. Jacques CORMERY demande le montant de la participation de Chauvry.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a plus les chiffres en tête mais que la clef de répartition est la même depuis 2004, soit pour le budget de fonctionnement 50% au prorata de la population des deux villages et 50% au vu du nombre d'enfants scolarisés résidant dans la commune au moment du vote du budget primitif des communes.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le versement de la participation 2011 au SIRES, d'un montant de 35 458,90€ en trois versements tous les quatre mois d'un montant de 11 819.64€,  
Ces dépenses seront inscrites à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement),

**Autorise** Le Maire Didier DAGONET à signer tous les actes afférents et procéder aux mandatements.

**F – INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER RELATIF AU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

En complément de l'information que Monsieur Le Maire a fait lors du dernier Conseil Municipal.

Lors de la dernière réunion du 5 avril 2011, des personnes publiques associées, il est apparu que notre projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui avait été élaboré en concertation avec les Élus ; les services de la Préfecture et le Cabinet LEDEZ-LEGENDRE, n'était probablement pas compatible avec le SDRIF.

Aussi au lendemain de cette réunion Monsieur Le Maire a demandé un rendez-vous avec Monsieur Le Préfet qui a bien voulu recevoir la municipalité, le 26 juillet dernier.

A cette réunion ont participé en nombre important les services de la Préfecture, Monsieur Le Secrétaire Général de La Préfecture et la Commune était représentée par M. POUILLARD, M. WAGENTRUTZ et Monsieur Le Maire.

Après avoir exposé le projet d'urbanisation du terrain communal situé au Chemin des Clos.

Monsieur Le Maire rappelle que ce terrain avait été acheté lors de la précédente mandature, suite à une délibération du 2 septembre 2004, autorisant le Maire de l'époque à acheter la parcelle de terrain cadastré AB 114 d'une surface de 57 ares et 44 centiares, pour un montant de 36 850 €.

Pour réaliser cette acquisition la Commune a souscrit un emprunt sur dix ans.

L'objectif affiché était de permettre à la Commune d'urbaniser ces terrains afin de financer des opérations d'investissement telles que des travaux de voirie.

Puis les Services de la Préfecture nous ont exposé la situation de ce terrain, qui peut être résumée ainsi :

Ce terrain est situé dans le périmètre de site inscrit de la Vallée de Chauvry donc à priori urbanisable.

Par ailleurs, la présence d'une zone boisée située au sud de cette parcelle est considérée comme faisant partie du massif forestier de Montmorency, conformément au Code Forestier.

De plus, depuis 1994, le SDRIF a introduit dans son règlement une bande inconstructible de 50 mètres le long des massifs forestiers, de plus de 100 hectares.

Aussi il est rappelé que ce document s'impose aux autres documents d'urbanisme : SCOT, PLU.

La Commune ne peut que conclure qu'au vu de ces éléments, que cette parcelle est inconstructible.

Il faut ajouter que lors de l'acquisition de ce terrain en 2004, cette règle s'appliquait déjà et que ce terrain n'était apparemment pas urbanisable.

Par conséquent la Commune va devoir revoir le projet d'aménagement du Village, mais Monsieur Le Maire tient à rappeler que la première partie de l'étude du PLU, qui était relative au diagnostic de notre Village, est toujours d'actualité.

Ainsi la Commission urbanisme a travaillé cet été, en collaboration avec le Cabinet LEDEZ-LEGENDRE, pour présenter aux Béthemontois, les 8 planches retraçant cette première étape nécessaire à l'élaboration du PLU.

Monsieur Le Maire distribue aux Élus une copie de la maquette des planches, qui seront exposées à la population dès le 17 octobre prochain.

Aussi les Elus de la Commission urbanisme sont invités à transmettre les éventuelles dernières observations, et ce pour le lundi 3 octobre, 16h. Après cette date plus aucune modification ne sera possible.

Enfin pour être complet sur le dossier du PLU, Monsieur Le Maire informe qu'une Commission urbanisme se réunira dès le retour de Monsieur POUILLARD. Afin d'affiner le projet communal tout en tenant compte des observations qui ont été faites.

D'autre part, nous avons reçu en Mairie, en date du 27 septembre dernier un courrier de Mme MILLEO et M. PIERSON dont Monsieur Le Maire transmet ce jour une copie aux Élus.

Il ne sera fait aucun commentaire sur ce document compte tenu de la date à laquelle il nous est parvenu et par le fait que les Élus n'ont pu en prendre connaissance.

Pour conclure les informations relatives à l'urbanisme, Monsieur Le Maire précise que le SMEP organise une exposition publique d'information dans le cadre du SCOT. Cette exposition est consultable en Mairie, dans la salle du Conseil aux heures et jours habituels d'ouverture au public, du 30 septembre au 7 octobre.

-Monsieur Jacques CORMERY précise qu'un calendrier avait été arrêté en vu du PLU, et qu'il n'est pas respecté. Aussi il demande le nouveau calendrier. Il ajoute que cela est dommageable car la réunion publique qui devait avoir lieu en juin ne s'est pas tenue. De plus il souligne que le travail présenté par le Cabinet LEDEZ-LEGENDRE n'est qu'un reflet de l'existant.

Monsieur Didier DAGONET confirme qu'effectivement depuis la réunion avec les personnes publiques associées, et au vu des diverses remarques qui ont été faites à la Commune, le calendrier

d'élaboration du PLU a pris du retard. Il rappelle que dès le retour de Monsieur Claude POUILLARD la Commission urbanisme se réunira et travaillera sur un nouveau calendrier.

Enfin il ajoute que l'étude réalisée par le Cabinet LEDEZ-LEGENDRE est effectivement un reflet de l'existant et cette étude n'est que le point de départ et sera complétée au fur et à mesure de l'avancé du travail, en vu de l'élaboration du PLU.

-Monsieur Patrice GLANDIERES souligne l'impact financier pour la Commune, de l'acquisition de la parcelle du Chemin des Clos et déplore la disparition de plus-value que la commune pouvait espérer.

-Monsieur Bertrand VERGNAUD souligne que c'est un placement financier non judiciaire.

-Monsieur CORMERY précise que cette situation est peut-être due à une mauvaise organisation et de ce fait cela soulève de l'opposition.

-Monsieur Le Maire précise que l'inconstructibilité du terrain n'est pas liée a l'opposition que la municipalité a rencontrée dans son projet d'urbaniser cette parcelle. Quoi qu'il arrive la Commune est obligée de respecter les règles des documents d'urbanisme qui encadre les PLU. Même si le PLU permettait de construire sur cette parcelle, le permis aurait été rejeté au contrôle de légalité et dans ce cas l'impact aurait été plus important pour la Collectivité. Il faut convenir que l'erreur est tripartite : Préfecture, Bureau d'Étude et Conseil Municipal.

#### **G – ECHANGE DE PARCELLES AVEC L'ONF :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur Le Maire précise que dans la ruelle de la Forge se trouve une bande de terre sur la parcelle B791 d'une surface de 127 m<sup>2</sup> qui appartient à l'ONF et que la Commune souhaite échanger les 127 m<sup>2</sup> de cette parcelle avec la parcelle AC 133 de même surface, contiguë à la Forêt Domaniale de Montmorency.

Cet échange est en réflexion depuis 2008, aussi, Monsieur le Maire a relancé au printemps dernier les services concernés, il convient de préciser que l'ONF vient de relancer le service des domaines et visiblement la Commune peut espérer, très prochainement, procéder à l'échange.

#### **032 - 2011 – APPROBATION DU PERIMETRE D'ETUDES POUR LE PARC NATUREL REGIONAL OISE PAYS DE FRANCE :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Approbation du périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc Naturel Régional « Oise Pays de France »

Monsieur le Maire rappelle que depuis plus d'un an il avait été envisagé d'inclure les Communes situées au Nord du massif de Montmorency, au périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc Naturel Régional « Oise Pays de France ».

Aussi, lors de la Séance du Conseil Régional en date du 24 juin dernier, celui-ci c'est prononcé en faveur de l'intégration de notre village dans le périmètre d'étude.

Monsieur le Maire précise que la politique conduite par chaque parc naturel régional se fonde sur un document central intitulé « la charte ».

Ce document fondateur est élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés et plus particulièrement :

- l'Etat,
- les régions,
- les départements,
- les communes,
- et tous les acteurs locaux.

Monsieur le Maire indique que la charte actuelle du Parc Naturel Régional « Oise Pays de France » a été élaborée pour limiter les impacts négatifs liés à la forte croissance de la mégalopole francilienne proche de son territoire (urbanisme de tout type, infrastructure linéaire de toute nature...).

Cette expansion continue de la banlieue, contribue, entre autres :

- à diminuer les espaces naturels,
- à interrompre les continuités écologiques.

Monsieur le Maire ajoute que la charte actuelle expirera à la fin 2015 mais que dès à présent, le Parc Naturel Régional « Oise Pays de France » a engagé une concertation avec les différents acteurs afin :

- de définir le périmètre d'étude de la révision de cette charte,
- de déterminer les principales orientations de cette charte.

Ce périmètre d'étude sera figé courant 2011 par les Régions Ile de France et Picardie en concertation avec les Conseils Généraux du Val d'Oise et de l'Oise ainsi que l'Etat.

L'inclusion dans ce périmètre d'étude demeure le préliminaire indispensable à une future adhésion.

En effet, une Commune peut être incluse dans ce périmètre sans nécessairement adhérer au PNR en fin de procédure.

En revanche, le contraire est impossible à savoir qu'une Commune ne peut pas intégrer le périmètre d'étude arrêté, en cours de révision de la charte.

Monsieur le Maire énumère quelques données de base relatives au Parc Naturel Régional «Oise Pays de France » tel qu'il est constitué actuellement afin de mieux appréhender les enjeux territoriaux :

- il s'étend sur 60.000 hectares,
- il concerne 59 Communes (44 dans l'Oise et 15 dans le Val d'Oise),
- il abrite une population de 110.000 habitants.

Pour mémoire, la France compte 46 parcs naturels régionaux qui :

- couvrent 12% du territoire national,
- regroupent 3 960 communes,
- concernent plus de 3 millions d'habitants.

Monsieur le Maire donne les grandes lignes de la charte actuelle :

- maîtriser l'évolution du territoire,
- limiter l'étalement urbain,
- juguler le morcellement de l'espace naturel,
- préserver les continuités écologiques,
- sauvegarder la qualité des paysages naturels et du bâti,
- promouvoir un développement économique respectueux des enjeux environnementaux,
- favoriser le tourisme et la culture,
- informer et sensibiliser le public à l'environnement et au territoire.

Monsieur le Maire souligne qu'au travers du décret du 4 octobre 1994 qui a classé la vallée de Chauvry en site classé, de la Charte de la Vallée de Chauvry approuvée le 4 octobre 2010 et aux travers des objectifs que le Conseil Municipal s'est fixé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme, la Commune de Béthemont-la-Forêt s'inscrit déjà dans cette notion de développement durable que promeut la charte actuelle.

Monsieur le Maire précise que les parcs naturels régionaux disposent de missions et d'une fiscalité propre mais pas de compétences ainsi il ne faut pas craindre :

- de superposition avec les intercommunalités,
- de transfert de compétences (la Commune reste décisionnaire).

Il faut rappeler que la charte ne s'impose pas aux tiers mais seulement aux documents d'urbanisme. En revanche, les parcs naturels régionaux émettent un avis consultatif sur tous les projets soumis à étude ou à notice d'impact et peuvent éclairer les Communes dans leurs décisions relatives à des dossiers complexes.

Monsieur le Maire ajoute que le Parc Naturel Régional « Oise Pays de France » est administré par un syndicat mixte composé d'élus issus des deux Régions, des deux Départements et des Communes adhérentes, épaulés par une équipe de 17 chargés de mission spécialisés dans les différents domaines inclus dans la charte.

Le budget annuel se décompose comme suit :

section budgétaire	montant	affectation des fonds
fonctionnement	1.000.000€	aides, conseils, communication, animation...
investissement	1.700.000€	financement à 100% si l'action concerne toutes les Communes et entre 70% et 100% si action propre à la commune et inclus dans l'un des deux plans annuels d'actions...
soit un total	2.700.000€	

Actuellement, chaque Commune participe au budget à hauteur de 2,34€ par habitant soit un peu plus 1 000€ par an pour la Commune de Béthemont-la-Forêt. Pour mémoire, environ 70% des financements proviennent des Régions et des Départements.

Monsieur le Maire ajoute qu'à coté de cet aspect financier favorable aux Communes, il apparaît essentiel de sauvegarder la grande ceinture verte de la mégapole francilienne comme le souligne, à nouveau, le dernier schéma directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Dans ce dessein, les parcs naturels régionaux se révèlent être « les meilleurs outils » pour y aboutir. C'est ainsi que la région Ile de France compte quatre parcs naturels régionaux qui couvrent la quasi-totalité des espaces ruraux périphériques régionaux.

Cette adhésion permettra à la Commune durant les deux décennies à venir (charte de 2016 à 2028) :

- de s'inscrire définitivement dans cette trame des parcs naturels régionaux franciliens en prise direct avec la notion de développement durable,
- de créer des synergies entre territoires voisins aux problématiques proches (population « rurales » très attachée tout à la fois aux services, à la qualité de leur cadre de vie sans exclure pour autant les activités traditionnelles qui s'y exercent...),
- de conforter la politique communale menée au travers de la Charte de la Vallée de Chauvry du site classé de cette même vallée et de son projet de PLU en y incluant dès à présent les recommandations de la charte Parc Naturel Régional « Oise Pays de France », Cette prise en compte ne devrait pas ajouter de contraintes supplémentaires en termes d'urbanisme,
- de bénéficier de conseils gratuits des chargés de mission spécialisés dans de nombreux domaines à l'heure où les services de l'Etat se désengagent ce qui n'est pas sans créer des problèmes aux communes de petite taille non pourvue en personnels spécialisés,
- de disposer d'animations variées en direction du grand public (exemple :

habitat, économie, milieux naturels...),

- d'utiliser des supports de communication diversifiés et réguliers aux thèmes variés,
- de se prévaloir du label « parc naturel régional ».

-M. CORMERY souligne le coût de l'adhésion, et le fait que la Commune est déjà très verrouillée par les périmètres classés et inscrits de la Vallée de Chauvry. De plus il rappelle l'existence du PNR du Vexin Français.

-Monsieur Le Maire précise que le fait d'intégrer le périmètre de révision de la charte du PNR, n'est pas payant, l'adhésion sera à envisager par la prochaine mandature.  
Au sujet du PNR du Vexin Français, Monsieur Le Maire informe que les Communes ne peuvent intégrer qu'un seul PNR.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Émet** un avis favorable pour que l'intégralité du territoire de la Commune de Béthemont-la-Forêt soit inclus dans le périmètre d'étude de la révision de la charte du PNR « Oise Pays de France », comme le Conseil Régional l'a évoqué lors de sa délibération en date du 24 juin dernier,

**Soutient** la proposition d'extension du PNR « Oise Pays de France » jusqu'à la frange nord du massif de Montmorency,

**Souhaite** participer aux commissions thématiques en vu de l'élaboration de la nouvelle charte du PNR « Oise Pays de France »,

**Autorise** Le Maire Didier DAGONET à signer tous les actes afférents

**033- 2011 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE CHAUVRY (SIAEP) :**

Rapporteur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire :

Monsieur WAGENTRUTZ précise que Véolia transmet chaque année au SIAEP son rapport d'activités.

Actuellement nous sommes approvisionnés par trois puits forés près de l'Oise, situés dans la Commune de Mériel.

La qualité de l'eau est bonne, aucun des critères fixés par le service de la santé publique ne sont dépassés, hormis le taux de calcaire qui reste supérieur à la moyenne.

Le SIAEP regroupe les Communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers Adam soit une population total de 8 593 habitants.

Le nombre d'abonnés desservis est de 3 181.

La longueur du réseau de distribution est de 56 kilomètres.

On notera que c'est la société Véolia Eau, agence de Cergy, est sous contrat jusqu'au 30 juin 2016.

Ses missions portent sur :

- la distribution de l'eau,
- les branchements,
- l'entretien des canalisations,
- l'entretien des compteurs et équipements.

Pour exemple, ils ont réalisé le remplacement

- de 220m de canalisations de 150 de diamètre,
- de 25m de canalisations de 75 de diamètre,
- d'une pompe sur un des puits.

Sur Béthemont-la-Forêt, ils ont procédé à la recherche de fuites par méthode acoustique sur 355m et aucune fuite n'a été détectée.

En prévision, il faut envisager l'étanchéité du réservoir de 1 500m<sup>3</sup> de Chauvry.

Et l'on note que 98% des compteurs sont équipés de radio relevé.

Le prix de l'eau se décompose comme suit :

-part exploitant Véolia :	56,8%
-collectivité SIAEP :	16,9%
-Agence de l'eau préservation ressources	5,1%
-Redevance pollution	15,7%
-TVA	5,5%

soit pour un abonné ayant consommé sur l'année environ 120m<sup>3</sup>, une facture totale s'élevant à 298,99€ soit 2,49€ le m<sup>3</sup>.

En 2010, le prélèvement des puits de Mériel a représenté	718 847m <sup>3</sup>
auquel s'ajoute l'import du SEDIF	6 983m <sup>3</sup>
soit un total de	725 830m <sup>3</sup>
dont exporté -SIE Vallée du Sausseron	158 807m <sup>3</sup>
-SIE Montsoulst Bouffémont	50 370m <sup>3</sup>
Total	209 177m <sup>3</sup>
soit pour Béthemont-la-Forêt	516 563m <sup>3</sup> .

Le rendement du réseau est de 82,1%, ce qui signifie qu'il y a des fuites mais cela est normal au vu de la longueur du réseau.

Sur le rapport de Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Prend acte** du rapport annuel 2010 relatif à la qualité et au prix de l'eau rédigé par le SIAEP des Communes de la Vallée de Chauvry,

**Informe** la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**034 - 2011 ACCORD SUR LA DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE CHAUVRY « S.I.A.E.P. » POUR INTEGRATION AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE « SEDIF »:**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a quelques mois les Élus de Béthemont-la-Forêt représentants la Commune, au sein du SIAEP, ont expliqué que le SIAEP étudie plusieurs solutions pour que l'eau du robinet soit moins calcaire.

Aussi une étude a été menée, durant une année, afin d'évaluer les solutions envisageables.

La première solution serait de construire une usine de dépollution, mais chacun s'accorde sur le fait que cela aurait un impacte trop important pour le budget des Communes, ainsi que les coûts de maintenance de cette usine.

Enfin la seconde serait d'acheter de l'eau à un autre prestataire, mais à nouveau cela augmenterait considérablement le prix de facturation aux abonnés.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en cas de pollution de notre réseau, nous serions dans l'incapacité de fournir en eau dépolluée les abonnés. Actuellement, l'eau qui alimente nos puits provient directement de l'Oise et ne subit qu'un faible traitement en chlore.

C'est pourquoi l'étude réalisée conclue pour le SIAEP d'intégrer le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France). Diverses raisons semblent montrer que cela sera un atout pour les Communes du SIAEP, car le SEDIF propose

- d'intégrer le SEDIF sans coût d'entrée,
- de reprendre notre réseau en l'état,
- de garantir le coût de l'eau au même prix qu'aujourd'hui voire même moins chère.

De plus l'usine de traitement dont le SIAEP dépendra, est située à Méry-sur-Oise et est parfaitement équipée pour agir en cas de pollution.

En conclusion, Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle l'intérêt pour le SIAEP des communes de la Vallée de Chauvry d'adhérer au SEDIF.

-Monsieur CORMERY précise que si le prix est identique alors il n'y a pas de problème pour intégrer le SEDIF.

-Monsieur GLANDIERES demande la position du SIAEP.

Monsieur Le Maire précise que le SIAEP a validé l'intégration du SEDIF et c'est pour cela qu'ils ont commandé une étude. Il ajoute que l'adhésion ne pourra pas intervenir de suite puisqu'il faut que la Préfecture se prononce.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** l'adhésion du SIAEP au SEDIF qui entraînera la dissolution du syndicat en eau potable des Communes de la Vallée de Chauvry « SIAEP » et le transfert de l'actif et du passif du SIAEP au SEDIF,

**Prend acte** du fait qu'à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté inter préfectoral portant adhésion du SIAEP au SEDIF, la Commune de Béthemont-la-Forêt sera adhérente au SEDIF.

**035 - 2011 DESIGNATION D'UN DELEGUE DU PERSONNEL AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Considérant le départ de Mme Sandrine ROUECHE en mutation, et la nécessité de désigner un nouveau délégué pour le personnel communal.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, propose Mme Stéphanie GROCAUT, secrétaire de Mairie, pour occuper la mission de déléguée du personnel au sein du CNAS. Il rappelle qu'il est le délégué pour les Élus de la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**Approuve** la nomination de Mme Stéphanie GROCAUT, secrétaire de Mairie, pour la mission de déléguée du personnel au sein du CNAS,

**Autorise** Le Maire Didier DAGONET à signer tous les actes afférents

**036 - 2011 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que nous avons eu beaucoup de difficultés pour récupérer le Plan Stratégique Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, et que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 1er octobre.

Le Plan Stratégique Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, fixe les priorités et les objectifs de l'Agence et constitue le premier volet du Projet Régional de Santé.

Il a pour but de définir les grandes orientations de la politique de santé dans notre région.

Le deuxième volet du projet Régional de Santé sera décliné sous la forme de 3 schémas opérationnels qui feront à leur tour l'objet d'une concertation :

- un schéma organisant les actions de prévention ;
- un schéma organisant l'offre de soins ;
- un schéma organisant l'offre médico-sociale pour la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

En effet, le secteur de la santé doit s'adapter à l'augmentation importante des maladies chroniques et au vieillissement de la population qui engendre une prise en charge des soins plus complexe et plus coûteuse.

La région Île-de-France se caractérise par un bon niveau global de santé et de l'offre de soins malgré les inégalités sociales et territoriales constatées concernant l'état de santé de la population et l'accès aux soins.

Le PSRS a donc pour but de maintenir la solidarité pour garantir l'accès aux soins et d'adapter l'offre de santé aux changements à venir. Il établit un diagnostic, affirme des principes et décrit des objectifs d'action, pour garantir la qualité du service rendu à la population et pour accompagner l'évolution de notre système régional de santé.

Dans ce cadre, trois objectifs ont été définis :

- garantir à chaque Francilien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé ;
- garantir la qualité et l'efficacité du système de santé dans la région ;
- conduire cette politique avec tous les acteurs au plus près des territoires.

Il apparaît que ces objectifs stratégiques sont un catalogue de propositions très générales qui n'apportent pas de réponses claires pour compenser les lacunes constatées dans la Région.

Nous aurions aimé connaître quelles mesures seront prises

- pour former plus d'infirmières
- pour créer de nouveaux établissements Unités de Soins de Longue Durée ou Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- pour créer des établissements spécialisés pour handicapés âgés

Bien souvent, l'ARS se reporte sur le Conseil Régional ou sur les Conseils Généraux pour trouver les financements de futurs équipements, alors que l'ARS sait qu'elle ne pourra pas assumer le financement des dépenses de santé qui ne pourront aller qu'en augmentant avec le vieillissement de la population.

Conformément à la Loi relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 et au Décret du 18 mai 2010, le Projet Régional de Santé est soumis, pour avis, au Préfet de Région, au Conseil Régional, aux Conseils Généraux, à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et aux Conseils Municipaux.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le présent projet de Plan Stratégique Régional de Santé (P.S.R.S.).

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le projet de Plan Stratégique Régional de Santé (P.S.R.S) en date du 6 juin 2011 de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France,

**Vu**, l'article R 1434-1 du Code de la Santé Publique,

**Considérant**, que le projet de Plan Stratégique Régional de Santé doit être soumis pour avis au Conseil Municipal,

**Considérant**, les difficultés que la Commune a eu pour analyser le PSRS,

**Considérant**, que pour une véritable démocratie sanitaire, il est souhaitable que tous les professionnels du secteur médical et médico-social, associations d'usagers, élus locaux, aient pu s'approprier les grands enjeux pour le territoire régional,

**Considérant**, la complexité du PSRS et le manque d'informations claires et lisibles,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**S'abstient** d'émettre un avis sur le projet de Plan Stratégique Régional de Santé en date du 6 juin 2011,

**037 - 2011 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) :**

Rapporteur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire :

Le syndicat représente 181 Communes pour le GAZ et Électricité en Île de France.

A Béthemont-la-Forêt on dénombre 87 clients qui consomment 2 978 mégawatts.

La Commune est alimentée en gaz moyenne pression et l'on compte 2 699m de canalisations.

Sur le rapport de Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

**Prend acte** du rapport d'activités 2010 du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'Électricité en Île de France),

**Informe** la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**038 - 2011 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS :**

Rapporteur Didier DAGONET, Maire :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, présente le rapport annuel 2010 rédigé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts.

Le Conseil Communautaire s'est réuni trois fois en séance plénière, au cours de l'année 2010.

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts délègue :

- la collecte et le traitement des déchets,
- la fourrière animale,
- l'harmonie intercommunale,
- l'élaboration de la Charte environnementale de la Vallée de Chauvry.

D'autre part la Communauté de Communes intervient financièrement pour :

- le fond de concours voirie,
- la piscine intercommunale de l'Isle Adam Parmain,
- l'instruction du droit des sols,
- la lutte contre les graffitis,
- le groupement de commande,
- l'équipement festif à destination communale,
- la mise à disposition d'un agent administratif à mi-temps,
- le service de portage de repas à domicile,
- l'organisation de la fête des jeux en bois organisée en février,
- manager de Ville,
- la sécurité : gestion des alarmes anti-intrusion.

Aussi pour la Commune de Béthemont-la-Forêt la Communauté de Communes est intervenue dans les domaines suivants :

- fond de concours voirie participation de 9 370 €,
- lutte contre les graffitis 8m<sup>2</sup> de nettoyés soit 215,16€,
- instruction du droit des sols 1 015 permis déposés et traités pour l'ensemble des Communes,
- mise à disposition d'un agent administratif : 45 demi-journées soit 135 heures,
- portage de repas à domicile : quelques Béthemontois en bénéficient,
- groupement de commande : 89,5 tonnes de sel de déneigement ont été commandés pour les Communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Champagne-sur-Oise, Presles et Villier Adam.

Bilan financier :

- évolution des produits : au total la Communauté de Communes a enregistré environs 111000€ de plus en 2010, comparativement à 2009,
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a rapportée à Béthemont-la-Forêt 43 205€,
- compte administratif 2010 :
  - dépenses de fonctionnement : 3 904836,20€
  - recettes de fonctionnement : 4 229 216,33€
  - dépenses d'investissement : 82 124,56€
  - recettes d'investissement : 46 545,17€.

-Monsieur CORMERY rappelle que la Commune de Champagne-sur-Oise quittera en 2012 la Communauté de Commune et il se peut que Nerville intègre la Communauté de Commune.

Monsieur Le Maire précise que pour la Ville de Nerville rien n'est encore décidé cependant dans le cadre du Plan Préfectoral qui impose aux Collectivités non intégrées en intercommunalité, de rejoindre un regroupement, il y a fort à penser que Nerville intégrera la Communauté de Commune de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Prend acte** du rapport annuel 2010 relatif à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts

**Informe** la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

## **G – INFORMATIONS DIVERSES AU CONSEIL MUNICIPAL**

◆ Soins arboricoles : Monsieur Le Maire propose que soit réalisé l'élagage des arbres sur la Place de la Pompe. Le devis présenté s'élève à 1064€.

Ainsi que qu'une réduction des tilleuls allée des Châtaigniers soit un coût de 645€

Et enfin la taille en plateau-rideau des tilleuls rue du Lave-Sabot, soit 1 435€.

Les Élus valident ces travaux à l'unanimité.

◆ Vitrines de part et d'autre de la porte d'entrée de la Mairie : Monsieur Le Maire a vu avec M. DUCLOS s'il était possible de remettre en état les deux vitrines à l'entrée de la porte de la Mairie. Le bois est très abîmé et cela n'est pas possible.

Deux devis ont donc été réalisés : un d'un montant de 287,04€ pour des vitrines en métal blanc et un autre s'élevant à 1 215€ pour des vitrines en tôle électrozinguée couleur champagne. Le deuxième devis présentant des vitrines de meilleure qualité.

M. ROUSSEAU-CAFFIER précise qu'il vaut mieux payer un peu plus cher si cela permet d'avoir des matériaux de meilleure qualité qui dureront dans le temps.

Les élus retiennent à l'unanimité le devis qui s'élève à 1 215€

◆ Monsieur CAILLE propriétaire de la prairie située rue de la Croix Frileuse a demandé à la Commune de procéder à la taille des arbres qui penchent dangereusement et qui sont situés entre sa propriété et le chemin rural qui relie la rue de la Croix frileuse au RD 44.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de savoir si la Ville demande le passage d'un géomètre, en vu de déterminer si ces arbres situés sur les 500m le long de sa propriété, font partie du domaine public ou de la parcelle de M. CAILLE.

Pour mémoire cela est la deuxième fois que Monsieur CAILLE demande que la Ville taille les arbres le long de sa propriété.

Le passage d'un géomètre expert s'élève à 1166€.

Les Élus valident le passage de l'expert à l'unanimité.

◆ Information : Dans le cadre du budget primitif une dépense d'un montant de 50 000€ a été inscrite pour réaliser la deuxième tranche des travaux de voirie rue de Montubois du N°1 à 15. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise FILLOUX pour un montant de 28 000€.

En parallèle une demande de subvention auprès du Député et de la Communauté de Commune a été formulée. Aussi, vu que les travaux sont moins coûteux que prévus, il serait dommageable de perdre une partie de ces subventions.

De plus chacun s'accorde sur la nécessité de continuer la réfection de la voirie, dans la Commune.

Monsieur Le Maire précise qu'il a demandé aux services de la Préfecture qui suivent la subvention du Député et à la Communauté de Commune pour étendre les travaux de voirie, au vu du marché attribué qui est inférieur au budget prévisionnel.

D'ores et déjà la Communauté de Commune a autorisé la Commune à étendre ses travaux de voirie et ainsi utiliser la totalité de la subvention qui lui a été allouée.

La Ville est toujours en attente de la réponse des services de la Préfecture.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a fait la demande de devis complémentaires dont le coût s'élève à environ 20 000€ dans l'objectif de procéder aux travaux suivants :

-réfection du trottoir côté impair devant la Mairie jusqu'à la rue de la Forge,

- réfection de trottoir, rue de la Croix Frileuse ,
- réfection des nids de poule rue de la Croix Frileuse et Allée des Châtaigniers,
- suppression d'un bac à sable dans la cour de l'école.

Monsieur CORMERY souligne que de nombreuses voitures stationnent sur les trottoirs et qu'il serait dommage que cela continue une fois la réfection réalisée.

Monsieur Le Maire précise qu'une information sur le respect du stationnement sera faite dans le prochain Regard Béthemontois.

◆Monsieur CORMERY demande ce qu'il en est du projet d'aménagement du terrain communal.  
Monsieur Le Maire précise que la commission appel d'offres devra prochainement examiner les offres qui nous auront été remises pour la constitution des dossiers : Avant Projet pour la raquette de retournement ruelle du Pressoir, requalification de l'entrée du village coté rue de Montubois, le réaménagement du terrain communal et attribuer le marché à un bureau d'études. Avec un objectif de présenter aux Béthemontois les projets avant la fin du mois de mars 2012 pour que ces travaux soient inscrits au budget 2012. Toutefois Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ne pourront débiter qu'après avoir reçu l'aval de la commission des sites.

- ◆Quelques dates à retenir : Monsieur VERGNAUD informe que
- le Cyclo Cross annuel se déroulera le 8 octobre prochain.
  - 11 novembre, la commémoration se déroulera au cimetière à partir de 9h,
  - Médaille du travail : réunion fin novembre début décembre,
  - Noël des écoles vendredi 9 décembre,
  - Noël des aînés samedi 10 décembre,
  - Noël des enfants samedi 10 décembre, en soirée.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 23h15**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 :**

028-2011	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011
029-2011	APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX FETES ET CEREMONIES
030-2011	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY
031-2011	APPROBATION DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2011 AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY
032-2011	APPROBATION DU PERIMETRE D'ETUDE POUR LE PARC NATUREL REGIONAL OISE PAYS DE FRANCE
033-2011	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE CHAUVRY (SIAEP)
034-2011	ACCORD SUR LA DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE CHAUVRY « S.I.A.E.P. » POUR INTEGRATION AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE « SEDIF »
035-2011	DESIGNATION D'UN DELEGUE DU PERSONNEL AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)
036-2011	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE

037-2011	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)
038-2011	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS

Le Maire Didier DAGONET		Conseiller Municipal Claude POUILLARD	Abs. Pouvoir à M. Jacques CORMERY
1er Adjoint au Maire Gérard WAGENTRUTZ		Conseiller Municipal Régis ROUSSEAU- CAFFIER	
2ème Adjoint au Maire Bertrand VERGNAUD		Conseiller Municipal Chrostelle BRUNETTI	
Conseiller Municipal Jacques CORMERY		Conseiller Municipal Maria FERNANDES	
Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES		///	///